Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260622-D2026_42-DE

Commune de Mérillac
Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-42

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2026

Le 22 juin 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 16 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (8): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST.
Membres absents (3): Sabine SOQUET *(pouvoir à Linda SOQUET)*, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-42. Point d'étape sur le projet « Chemin de randonnée ».

La parcelle cadastrée section ZA n°231, appartenant auparavant à M. DESCAMPS Bernard, a été entretenue. La clôture est encore à déplacer sur la limite de propriété. La création de ce sentier doit être l'occasion de créer un chemin de randonnée sur la commune. Une réunion est prévue le 05/07/2026 à 10H00 afin de définir un itinéraire. Des partenaires sont mobilisables : Loudéac communauté Bretagne centre, pour les modèles de convention de passage avec les propriétaires des parcelles et l'intégration à l'application « Bretagne centre Rando », et le département des Côtes d'Armor, pour l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le projet est soumis à l'approbation des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, valide le projet et donne tous pouvoirs au Maire pour sa mise en œuvre.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.